

MRC DRUMMOND MUNICIPALITE PAROISSE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL

AVIS PUBLIC ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 479-2023 RELATIF AUX DÉMOLITIONS D'IMMEUBLES

Aux personnes intéressées par le projet de « Règlement numéro 479-2023 afin de règlementer les démolitions d'immeuble.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

- 1- Lors de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2023, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 479-2023
- 2- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu lundi le 17 avril 2023 à 19H00 à la salle de l'Érablière la Pente douce au 1549, route 122 à Notre-Dame-du-Bon-Conseil. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le projet de règlement numéro 479-2023, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.
- 3- Que ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.
- 4- Que le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité au 1428, route 122

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce 23e jour de mars 2023.

Valérie Aubin, dma Directrice générale Greffière trésorière

CERTIFICAT de PUBLICATION (Articles 419 du Code Municipal)

Je soussignée, résidante à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ciannexé en affichant sur le babillard de l'hôtel de ville et sur le site internet, conformément au règlement 478-2023 adopté par la municipalité le 13 février 2023 le 23 mars 2023

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23e jour de mars 2023.

Valerie Aubin, ema Directrice générale Greffière trésorière